



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal

Séance du 22 janvier 2025

Conseil Municipal du 22 janvier 2025

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

- 1/ Séance du conseil municipal du 11 décembre 2024 : approbation du procès-verbal
- 2/ Cimetière de Mériadec : convention avec la commune de Plumergat
- 3/ AQTA : Convention prestation de services – entretien de la zone de Kerfontaine
- 4/ SPL : Création de la commission de délégation de service public

RESSOURCES HUMAINES

- 5/ Convention générale d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion du Morbihan

EDUCATION

- 6/ Mise à disposition de locaux RPE-LAEP

MARCHES PUBLICS

- 7/ Travaux de réhabilitation d'un bâtiment existant pour transformation en lieu de fabrique culturelle – Avenant général n°9
- 8/ Délégations du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT : compte-rendu des décisions n°2024-178 à 2024-185 inclus

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 JANVIER 2025

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 22 janvier, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 16 janvier s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Etaient présents : Franck VALLEIN, Valérie DIARD-MARTIN, François POMMOIS, Philippe GOURAUD, Anne LE CORVEC, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Marie-Claude SUGIC, Jean-Pierre LAURENT, Yves LOIN, Jean-Yves COZIC, Annick LE MOAL, Thierry PADELLEC, Hervé GUILLOUZIC, Rémy GUILLOUZIC, Stéphane LE MENAJOUR, Alix DE LEPINAU, Laurent HARNOIS.

Absents représentés : Nicolas LE GROS a donné pouvoir à Franck VALLEIN, Audrey MINAMBRES a donné pouvoir à Laurent HARNOIS, Loïc HAREL a donné pouvoir à François POMMOIS.

Absents excusés : Audrey CAMUS, Stéphanie HUYSSCHAERT, Sabrina JULO, Anthony CARO

Nombre de conseillers en exercice : 25 - Présents : 18 - Pouvoirs : 3 - Votants : 21

Secrétaire de séance : Jean Yves COZIC

Ouverture de la séance : quorum atteint avec 18 conseillers municipaux présents

ADMINISTRATION GENERALE

1/ Séance du conseil municipal du 11 décembre 2024 : approbation du procès-verbal

Rapporteur : Franck VALLEIN

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024 a été adressé aux conseillers municipaux par voie dématérialisée. Chaque conseiller est invité à en prendre connaissance et à indiquer en séance les observations ou corrections qu'il souhaite y apporter.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2024.**

2/ Cimetière de Mériadec : convention avec la commune de Plumergat

Rapporteur : Franck VALLEIN

Le cimetière de Mériadec a été implanté sur la commune de Plumergat, rue de l'Égalité. Il est entretenu par les agents des services municipaux plumergatais.

Il est donc proposé de conclure une convention de gestion avec la commune de Plumergat. **(Annexe 1)** dont l'objectif est de clarifier la position et la responsabilité de chaque commune quant à la gestion de ce cimetière, et de fixer les règles de la participation financière de la commune de Pluneret aux dépenses de fonctionnement et d'investissement du cimetière.

Il est précisé que cette convention prévoit qu'une fois le cimetière plein, aucune extension ne sera faite. Chacun des habitants de Plumergat et de Pluneret qui viendrait à décéder sera inhumé dans le cimetière de sa commune et non plus dans le village.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la convention, ci-annexée,**
- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant à la signer.**

3/ AQTA : convention prestation de services – entretien de la zone de Kerfontaine

Rapporteur : Karl HURTAUD

L'ensemble de l'entretien de la zone de Kerfontaine est actuellement géré par AQTA (**annexe 2**)

Considérant que la Communauté de communes n'est pas dotée des moyens humains et matériels nécessaires à l'entretien et à la gestion de tous ses équipements, AQTA propose le partage de l'entretien de la zone avec la Commune, sous forme de demandes d'intervention.

Les principes et périmètre d'intervention des deux parties sont soumis à la signature d'une convention. (**Annexe 3**)

La convention a pour but outre l'économie de moyens, le développement de pratiques communes, l'homogénéisation de fonctionnement des organisations, la clarification et la transparence des relations entre la Communauté de communes et la Commune.

Les prestations seront rémunérées selon la grille tarifaire annexée (**Annexe 4**) :

- L'entretien des espaces verts (tonte, taille des arbres) : un prévisionnel de **40h/an**
- En voirie, le rebouchage des nids de poules (enrobé à froid), le remplacement des bordures qui casseraient ou présenteraient un danger pour les utilisateurs et la pose de la signalétique qui aura été acheté par AQTA : Prévisionnel de **10h/an sur ce type d'entretien**

Les autres interventions (branches cassées, fuite d'huile, ...) rentreront dans le protocole des demandes de travaux complémentaires (**Annexe 5**)

La commune n'interviendra pas sur :

- les pieds d'arbres dont le système racinaire est très important sur et sous les enrobés.
- le balayage mécanique, AQTA a déjà son prestataire.
- le désherbage de la voirie à l'aide des brosses de voirie car celle-ci est en trop mauvaise état à ce jour (bordure, pieds d'arbres, bande de roulement) avec un fort risque de projections de cailloux.

La haie descendant de la carrosserie JEGAT au magasin MLB Chaussures sera supprimé par un prestataire d'AQTA et sera remplacé par un gazon, voire un élargissement du trottoir afin de permettre à 2 personnes d'être côte à côte.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la convention de prestation de services entre la Communauté de Communes AQTA et la Commune de Pluneret, ci-annexée,**
- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant à la signer**

4/ Création d'une commission de délégation de service public

Rapporteur : Franck VALLEIN

Une délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé dont la rémunération est substantiellement liée au résultat de l'exploitation du servi

En vue de favoriser l'émergence de projets complexes dans le domaine de l'Energie, impliquant plusieurs acteurs et dans un souci de garantie environnementale, économique et sociale, toutes les communes appartenant à la communauté de communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique ainsi que

AQTA et la région Bretagne, se sont dotées en avril 2024 d'une structure ad hoc à travers la création d'une société publique locale, la SPL AQTA Energy

Cette société bénéficie de l'exception « in house » du fait du contrôle analogue exercé par les actionnaires sur elle et notamment par la ville de Pluneret, actionnaire.

Il est donc possible pour la ville de conclure un contrat de délégation de service public sans mise en concurrence avec la SPL AQTA Energie, ce qui évite le portage de l'investissement par la collectivité tout en permettant d'exercer un réel contrôle de l'activité du concessionnaire

Par délibération du Conseil municipal du 18 septembre 2024, la ville a approuvé le principe de cette délégation de service public.

Une commission de délégation de service public doit toutefois intervenir au cours de la procédure, notamment pour émettre un avis sur l'offre émise par la SPL.

Conformément à l'article L 1411- 5 du code général des collectivités territoriales, la commission de délégation de service public est composée pour les communes de 3500 habitants et plus, par le maire ou son représentant, président, et par 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Il est proposé au conseil municipal d'élire les listes suivantes :

Membres titulaires

François POMMOIS
Karl HURTAUD,
Stéphane LE MENAJOUR
Rémy GUILLOUZIC
Hervé GUILLOUZIC

Membres suppléants

Valérie DIARD MARTIN
Nicolas LE GROS
Alix DE LEPINAU
Audrey MINAMBRES
Thierry PADELEC

Il est également proposé au conseil municipal que cette élection ait lieu à main levée (cette condition requiert l'unanimité des membres du conseil).

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le vote à main levé
- **ELIT** : François POMMOIS, Karl HURTAUD, Stéphane LE MENAJOUR, Rémy GUILLOUZIC, Hervé GUILLOUZIC comme membres titulaires et Valérie DIARD-MARTIN, Nicolas LE GROS, Alix DE LEPINAU, Audrey CAMUS et Thierry PADELLEC comme membres suppléants de la commission de délégation de service public

RESSOURCES HUMAINES

5/ Convention générale d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion du Morbihan

Rapporteur : Philippe GOURAUD

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan développe en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs. L'accès à ces missions est assujéti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières (Annexe 6).

La convention prévoit notamment les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux conditions particulières d'utilisation et aux tarifs propres à chaque mission pour l'année en cours. Les tarifs des missions sont fixés chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG 56.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la convention générale d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion du Morbihan, ci-annexée,**
- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant à la signer**

EDUCATION

6/ Mise à disposition de locaux RPE-LAEP

Rapporteur : Madeleine TOSTEN

Par délibération du 27 février 2019, La Commune met à la disposition de la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique des locaux pour l'exercice de sa compétence en faveur de la petite enfance et plus particulièrement du Relais Petite Enfance et du Lieu d'Accueil Enfants Parents, transférée depuis le 01/01/2019.

Les locaux concernés sont les suivants :

- Maison de l'enfance et salle des fêtes pour le RPE
- Maison de l'enfance pour le LAEP

Une convention par service établit les conditions de mise à disposition de ces locaux (Cf. annexes 7 et 8) en prévoyant notamment le remboursement des fluides, frais de nettoyage...

Ces conventions arrivent à échéance et AQTA souhaite les renouveler.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE les 2 conventions de mise à disposition de locaux par la commune de Pluneret au bénéfice du RPE et du LAEP de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique**
- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant, à les signer.**

MARCHES PUBLICS

7/ Travaux de réhabilitation d'un bâtiment existant pour transformation en lieu de fabrique culturelle - Avenant général n°9

Rapporteur : François POMMOIS

Dans le cadre de l'opération « travaux de réhabilitation d'un bâtiment existant pour transformation en lieu de fabrique culturelle », le bureau d'études LGB 56400 Auray, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre propose les travaux modificatifs suivants :

- Lot n°10 Électricité :
 - Repose des barrettes d'éclairage pour une parfaite intégration en alignement avec les panneaux phoniques (suite défaut de perpendicularité des murs),
 - Complément de câble électrique, suite modification point d'entrée vers le TGBT (création d'une boucle entre le pignon et le garage).

Les conséquences financières de ces travaux modificatifs sont récapitulées dans le tableau suivant :

Lot	Titulaire	Montants notifiés au 22/03/2025			Proposition(s) du maître d'œuvre			
		Marché initial	Avenant(s) cumulé(s)	Total	Montant travaux modificatifs	Nouveau montant de marché	Ecart cumulé	
1	Désamiantage	DEMCOH	54 059,54 €	5 140,00 €	59 199,54 €	- €	59 199,54 €	9,51%
2	Préparation / Démolition	BERNARD Frères	169 961,00 €	8 820,00 €	178 781,00 €	- €	178 781,00 €	5,19%
3	Charpente	DANO Elven	28 550,19 €	2 549,34 €	31 099,53 €	- €	31 099,53 €	8,93%
4	Couverture	CADUDAL Aurélien	26 553,21 €	6 243,74 €	32 796,95 €	- €	32 796,95 €	23,51%
5	Menuiseries extérieures	DANO Elven	36 326,14 €	- €	36 326,14 €	- €	36 326,14 €	0,00%
6/13	Cloisons / Isolation	PIKARD	142 873,39 €	- €	142 873,39 €	- €	142 873,39 €	0,00%
7	Menuiseries intérieures	SAMAMZER NEVEZ	6 461,10 €	- €	6 461,10 €	- €	6 461,10 €	0,00%
8	Chape / Ragréage / Sols	AN ORIAN GROUP	11 751,24 €	2 203,63 €	13 954,87 €	- €	13 954,87 €	18,75%
9	Chauffage / Ventilation	SPE	35 300,00 €	- €	35 300,00 €	- €	35 300,00 €	0,00%
10	Électricité	SPE	38 500,00 €	3 105,00 €	41 605,00 €	1 530,00 €	43 135,00 €	12,04%
11	Plomberie	SPE	5 700,00 €	- €	5 700,00 €	- €	5 700,00 €	0,00%
12	Peinture	GOLFE PEINTURE	11 344,68 €	- €	11 344,68 €	- €	11 344,68 €	0,00%
Total opération HT			567 380,49 €	28 061,71 €	595 442,20 €	1 530,00 €	596 972,20 €	
TVA 20%			113 476,10 €	5 612,34 €	119 088,44 €	306,00 €	119 394,44 €	5,22%
Total opération TTC			680 856,59 €	33 674,05 €	714 530,64 €	1 836,00 €	716 366,64 €	

Les travaux complémentaires du lot carrelage (+ 400 €HT) évoqués lors de la séance du CM ont finalement été traités en direct par le maître d'œuvre.

Avec 1 abstention (Alix De Lepineau), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet d'avenant suivant :
 - général n°9 (avenant n°2 du lot 10) d'un montant de 1 530.00 HT/ 1 836.00 € TTC.
- **AUTORISE M. le Maire** ou son représentant à le signer

8/ Délégations du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT : compte-rendu des décisions n°2024-178 à 2024-185 inclus

Rapporteur : Franck VALLEIN

2024-178	05-déc	Rabotage du terrain multi sports pour le projet de Pump Track au complexe sportif de Lanriacq.	EUROVIA Bretagne 56702 Hennebont	4 368,00 €	5 241,60 €
2024-179	10-déc	Remplacement du portillon du stade Jean Le Carrer suite sinistre.	ART DAN 44470 Carquefou	3 315,00 €	3 978,00 €
2024-180	10-déc	Vidange sur tracteur Iseki des services techniques.	EZAN 56870 Baden	1 056,02 €	1 267,22 €
2024-181	10-déc	Réparations sur le camion Master Bâtiment FB-516-NC des services techniques.	RENAULT BODEMER 56400 Pluneret	1 019,30 €	1 223,16 €
2024-182	20-déc	Commande de fleurs pour la saison d'été 2025.	Fleurs des 7 îles 56400 Plougoumelen	3 098,95 €	3 408,85 €

2024-183	24-déc	Achat d'équipements informatiques pour le service communication et les services techniques.	MEDIA BUREAUTIQUE 56000 Vannes	4 189,06 €	5 026,87 €
2024-184	24-déc	Actualisation des données du logiciel Gescime pour le Jardin de mémoire.	GESCIME 29200 Brest	1 207,58 €	1 449,10 €
2024-185	26-déc	Entretien des sentiers de randonnée pour le 1er semestre 2025.	Communauté de Communes AQTA 56400 Auray	1 800,00 €	1 800,00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du CGCT.

Informations :

M. le Maire communique les dates des prochaines réunions :

-27/01 : commission menus du restaurant scolaire

-28/01 : conseil d'administration CCAS

-29/01 : réunion professionnels de santé (19h – salle des fêtes)

-30/01 : vœux AQTA

-3/02 : commission finances

-13/02 : commission urbanisme

-25/02 : commission environnement

26/02 : prochain CM

Fin de séance : 19h45

**Le Maire,
Franck VALLEIN**



**Le secrétaire de séance,
Jean-Yves COZIC**